



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC de Maskinongé

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts tiendra une séance extraordinaire le 22 décembre 2025 à 19h00, au lieu ordinaire des séances, soit 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, SAINT-ALEXIS-DES-MONTS pour :

- Adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 ;
- Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 ;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant les différents taux de taxes foncières et de compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2026 »;

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts

ce 12^{ème} jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (2025-12-12).

Maryse Allard

Maryse Allard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil **le 12^{ème} jour de décembre deux mille vingt-cinq (2025-12-12)**.

Maryse Allard

Maryse Allard
Directrice générale et greffière-trésorière